



## Voiture dans succession de mon père.

Par **cassa**, le **22/04/2016** à **20:55**

Bonsoir,

Mon père est décédé il y a quelques temps la succession n'est toujours pas terminée. Nous sommes ses deux enfants et uniques héritiers.

Nous nous sommes mise d'accord, ma sœur et moi, pour qu'elle prenne sa voiture car elle en avait besoin. Et nous avons décidé qu'elle me donnerai la moitié de la valeur de la voiture une fois la succession terminée.

Le notaire a dit que c'était à nous de nous arranger pour la voiture (ça ne rentrerait pas dans la succession ? ).

Mais voila, ma soeur n'a pas l'air décidé de me donner quoi que ce soit de plus notre relation est devenue "compliquée".

Que puis-je faire pour m'assurer de ne pas me faire avoir ?

Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Bonne soirée.